



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022, a adopté le règlement suivant :

**1340-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ES**

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement 1340-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 4 février 2022.

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe